

DECLARATION

**DE MADAME ANTOINETTE DINGA-DZONDO,
MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE
L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE
A LA REUNION DE HAUT NIVEAU SUR LA
GESTION DES DEPLACEMENTS MASSIFS DES
REFUGIES ET DES MIGRANTS**

New York, le 19 septembre 2016

- *Monsieur le Président de la 71^{ème} session de l'Assemblée générale ;*
- *Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies ;*
- *Excellences, Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation ;*
- *Distingués invités;*

La gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants constitue l'un des défis majeurs de notre époque.

Ma délégation apprécie à, juste titre, cette réunion de haut niveau qui nous offre l'occasion de prendre de nouveaux engagements face à ce phénomène qui n'épargne aucun continent.

A ce jour, sur un total de 17 millions de personnes déplacées dans le monde l'Afrique compte 12 millions de réfugiés et de personnes déplacées, représentant ainsi le plus grand pourvoyeur des réfugiés et des migrants. Le nombre de déplacés internes y est aussi en constance augmentation.

S'agissant de mon pays, le Congo, il abrite actuellement cinquante trois mille sept cent dix sept (53 717) réfugiés majoritairement en provenance des pays voisins notamment la RCA (28 700), la RDC (14 800) et le Rwanda (10 217).

A ce nombre s'ajoutent six mille quatre (6 004) demandeurs d'asile toutes nationalités confondues.

- *Monsieur le Président,*

Pour que les flux migratoires contribuent au rapprochement entre les peuples et au développement des pays, il ne fait plus l'objet d'aucun doute qu'ils doivent être sûrs, réguliers et ordonnés.

A cet effet, toute solution durable dans la gestion des déplacements massifs des réfugiés et des migrants n'est envisageable qu'à travers une coopération étroite entre les pays d'origine, de transit et d'accueil avec l'appui des partenaires du système des agences des Nations Unies.

C'est tout l'intérêt que mon pays accorde à la tenue régulière des réunions tripartites avec les pays d'origine des réfugiés et la représentation du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés dont la plus récente a eu lieu à Brazzaville du 8 au 9 septembre 2016. Cette dernière a porté sur la situation des réfugiés rwandais vivant en République du Congo dans la perspective de l'entrée en vigueur de la clause de cessation du statut de réfugié dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2017.

Les parties se sont accordées sur la nécessité de poursuivre la sensibilisation aux différentes options ouvertes au libre choix de ces réfugiés à savoir le rapatriement volontaire, l'exemption et l'intégration locale.

En outre, le Congo est partie aux différents instruments juridiques internationaux portant sur la promotion et la protection des droits de l'homme. A ce titre, des textes d'application sont pris au niveau national pour garantir aux réfugiés et aux migrants l'accès aux services sociaux de base tels que la santé, l'éducation, le logement et l'emploi dans le cadre de leur protection.

- *Monsieur le Président,*

Ma délégation se félicite de l'adoption ce jour du document final sur les réfugiés et les migrants. A travers ce texte, la communauté internationale vient de reconnaître une fois de plus l'impérieuse nécessité de prendre des mesures qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 2030 dans le but d'atteindre les objectifs du programme de développement durable au terme échu.

Cet agenda dont les objectifs incluent l'éradication de la pauvreté et des inégalités, la promotion des sociétés inclusives et de paix, la création des conditions favorisant une économie inclusive et l'émergence de l'emploi,

nous invitent au respect des engagements pris dans le cadre de l'assistance et de la protection des réfugiés et des migrants.

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer l'engagement de mon pays le Congo à continuer à œuvrer pour la promotion et la protection des droits des réfugiés et des migrants qui fait partie intégrante des droits humains.

Je vous remercie.

